

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS APPELÉS A SIÉGER
À LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE RELATIVE À L'ISDND EXPLOITÉE
PAR LA SOCIÉTÉ SUEZ RV MÉDITERRANÉE SUR LE SITE
DU JAS DE RHODES

Suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune à la Commission de Suivi de Site de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux exploitée par la société SUEZ RV MÉDITERRANÉE.

Cette commission a été créée par arrêté Préfectoral afin d'assurer une meilleure information du public dans le cadre de l'exploitation de cette installation sur le site du Jas de Rhodes aux Pennes Mirabeau.

Huit membres, quatre titulaires et quatre suppléants, doivent être désignés pour siéger à cette commission. Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'approuver la désignation des membres suivants :

Membres titulaires :

- Romain AMARO - Maire
- Joëlle REYNAUD-FIORILE - Première Adjointe au Maire
- Michaël AJUTO - Adjoint au Maire
- Eric LIGER - Conseiller municipal

Membres suppléants :

- Jean-Charles LAMATHE - Adjoint au Maire
- Jean-Marie MERENTIER - Conseiller municipal
- Valérie MANIVET - Conseillère municipale
- Frédérico DOMINGUES DE CARVALHO - Conseiller municipal

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE la désignation des représentants ci-dessous appelés à siéger à la Commission de Suivi de Site de l'ISDND du Jas de Rhodes :

Membres titulaires :

Romain AMARO
Joëlle REYNAUD-FIORILE
Michaël AJUTO
Eric LIGER

Membres suppléants :

Jean-Charles LAMATHE
Jean-Marie MERENTIER
Valérie MANIVET
Frédérico DOMINGUES DE CARVALHO

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 31

CONTRE : 4 – M. FUSONE Maximilien - COCH Emeline - GIRAUD Jean-Luc –
KERBART Magali

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
TOM LEBOEUF

LE MAIRE
ROMAIN AMARO